

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'ACTUALITE

Le Grand Sud Caraïbe lance son Appel à Manifestation d'intérêt visant les **“Mise à disposition, maintenance et exploitation de mobiliers urbains (Atribus) Publicitaire et non Publicitaires.”**

Vous trouverez ci-joint le Dossier de consultation.

Dossier de consultation

AMI DOSSIER DE CONSULTATION N° TR2405

Dossier de Consultation de AMI Mise à Disposition et exploitation Atribus Publicitaire et non Publicitaire

Taille du fichier: 1.27 Mo

Créé: 02-02-2024

Mis à jour: 02-02-2024

[Télécharger](#)

Aperçu

Echanges entre les équipes administratives des EPCI et communes et les services de l'Etat

L'ACTUALITE

Le **mardi 20 juin 2023**, de 10 a 14 heures, le Grand Sud Caraïbe accueille la 2eme édition des rencontres des Directeurs Généraux des Services initiées par la Préfecture de Guadeloupe. Maurice TUBUL, secrétaire général de Préfecture, accompagné des services dont il a la charge, notamment la DEAL, la Direction de la citoyenneté et de la légalité, service de la légalité et d'appui aux collectivités a échangé avec les DGS du territoire du Sud Basse-Terre sur un ordre du jour préalablement établi:

- politique de prévention des risques;
- mise en œuvre de la loi GEMAPI;
- présentation d'un Fonds Vert;
- actualités des PPRN
- plan séisme Antilles
- évaluation de la mise en œuvre de la demat'ADS
- actualités de la commande publique
- accompagnement de l'Etat dans la délivrance des titres d'identité et de voyage et prévention et lutte contre la fraude dans ce domaine (usurpation d'identité, fraude documentaire, ...);
- phasage des projets DETR

Ces rencontres sont l'occasion de débattre et de faire un retour d'expérience des techniciens sur les politiques publiques mises en œuvre sur les territoires.





Première visite du Préfet Lefort à la CAGSC

L'ACTUALITE

Ce vendredi 31 mars, le Président du Grand Sud Caraïbe Thierry ABELLI, accompagné de 3 de ses vice-présidents, Marie-Luce PENCHARD, Claude EDMOND et Héric ANDRÉ, ainsi que de ses administratifs a accueilli le Préfet de Guadeloupe Xavier LEFORT et le secrétaire général d'arrondissement Maurice TUBUL . Cette matinée de présentation fut l'occasion pour le Président de l'EPCI d'exposer la situation financière de la collectivité ainsi qu'un certain nombre de dossiers en cours tels que :

- Les travaux de désensablement de la marina de Rivière-Sens,

- mise aux normes de l'éclairage du stade intercommunal,
- la réhabilitation de la médiathèque « Albert BEVILLE »,
- la rénovation du petit bassin de la piscine intercommunale.

Le Président ABELLI rappelle en outre à Monsieur le Préfet l'impérieuse nécessité pour les agents d'une organisation, de disposer de bonnes conditions de travail, dans un espace accueillant, plus propice à une production de qualité et plus favorable à l'efficacité. Il souligne le souhait de son équipe de construire un siège moderne et adapté au Grand Sud Caraïbe afin d'améliorer l'image encore dégradé de cette administration .Cet échange cordial s'est soldé par un moment convivial autour d'un pot de bienvenue





Paielements en ligne

Paielements en ligne

Veillez choisir une prestation



Transport Scolaire

[Irrigation](#)

Piscine

Médiathèque

Publications

Publications

Pour informer ses habitants, l'Agglo Grand Sud Caraïbe publiera ici des éléments d'analyse et de contextualisation des politiques de son champ de compétence ainsi que les publications réglementaires.

Déclaration CAGSC 2024

Conformément aux dispositions prévues par la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi dans la fonction publique, la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe a transmis sa déclaration annuelle relative aux nominations équilibrées pour l'année 2024.

Cette obligation réglementaire vise à garantir une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans les emplois de direction de la fonction publique territoriale. Elle s'inscrit dans le cadre du dispositif national de suivi de l'égal accès aux responsabilités.

La déclaration concerne les nominations intervenues au cours de l'année civile sur les emplois fonctionnels de direction, tels que définis par les textes en vigueur.

CAGSC 2024 Tableau déclaration 2024 DNE (collectivités ou EPCI)

Taille du fichier: 430.52 KB

Créé: 25-07-2025

Mis à jour: 25-07-2025

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

10 plus hautes rémunérations au sein de la fonction publique territoriale

Conformément à son obligation au titre de l'article L716-1 du code général de la fonction publique, la Communauté d'agglomération publie ici sous la forme d'un tableau annuel les 10 plus hautes rémunérations au sein de la fonction publique territoriale, et ce pour chaque année.

Please install and activate TablePress plugin to work this widget.

2023 CAGSC 10 + HAUTES REMUNERATIONS

Taille du fichier: 110.22 KB

Créé: 13-05-2024

Mis à jour: 13-05-2024

Succès: 186

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)

CAGSC 10 PLUS HAUTES REMUNERATION 2018 A 2023

Taille du fichier: 607.00 B

Créé: 13-05-2024

Mis à jour: 13-05-2024

Succès: 298

[Télécharger](#)

2024 CAGSC 10 + HAUTES REMUNERATIONS

Taille du fichier: 416.49 KB

Créé: 15-05-2025

Mis à jour: 15-05-2025

Succès: 49

[Télécharger](#)

[Aperçu](#)



En image

Recueil des Actes Administratifs

Le territoire

Depuis le 1er juillet 2022, toutes les collectivités doivent publier leurs actes réglementaires en ligne.

Retrouvez ici les actes :

L'article 78 de la loi engagement et proximité a habilité le gouvernement à modifier par voie d'ordonnance, " les règles relatives à la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements ".

L'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 énoncent ainsi les nouvelles règles en la matière.

A partir du 1er juillet 2022, toutes les collectivités doivent publier leurs actes réglementaires en ligne.

Sont ainsi concernés des documents tels que : délibérations, arrêtés, règlements de police, règlements intérieurs de service public ou encore procès-verbaux de réunions... Il est à noter que le caractère exécutoire des actes n'entre dorénavant en application qu'à partir de leur publication en ligne.

Seules les communes de moins de 3500 habitants peuvent encore décider de conserver une publication papier de leurs actes réglementaires, mais elles doivent dans ce cas délibérer en ce sens.

[Arrêtés](#)

Documents Stratégiques

Documents

Les documents cadres déterminent le périmètre d'intervention de domaines spécifiques. Ils définissent des axes de travail à l'échelle locale, régionale ou nationale pour garantir cohérence et transversalité des actions engagées par le Grand Sud Caraïbe.

Des outils de référence

Les Statuts

En tant que circonscription administrative la communauté d'agglomération du [Grand Sud Caraïbe](#) est dotée d'une personnalité morale disposant d'une autonomie de gestion. Les statuts déterminent son périmètre d'action et ses [champs de compétences](#). Ils peuvent évoluer avec le temps. Les statuts en vigueur datent de janvier 2014.



Le Projet de Territoire

Ce document expose une vision ambitieuse et partagée de l'Agglomération pour les dix prochaines années, les valeurs sur lesquelles elle entend bâtir son action, les orientations, priorités et actions qui en découlent.

Le Contrat de Ville

Issu de la loi de 2014, le [contrat de ville](#) est un outil de

cohésion urbaine majeur. Il orchestre la politique de solidarité menée avec l'État et l'ensemble des signataires. Une démarche concertée qui détermine des orientations stratégiques ayant pour principal objectif de réduire les fractures sociales et les inégalités territoriales.

Le Programme Local de l'Habitat

Le [PLH](#) est un document stratégique qui définit le cadre des actions en matière de logement et d'équilibre social de l'habitat.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le [schéma de cohérence territoriale](#) (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Le PCAET (Le plan climat-air-énergie territorial)

Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique)

Le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique.

Il vise à la fois :

- ✘ à faciliter la cohérence, la transversalité et l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires,
- ✘ et à simplifier les démarches contractuelles existantes

entre l'Etat et les collectivités signataires, notamment en intégrant les contrats de transition écologique (CTE).



Le GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)



La compétence de gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations est définie en référence à l'article L. 211-7 du code de l'environnement. Cette compétence s'articule autour de quatre missions définies par le code de l'environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Au Cœur de l'Histoire de la Guadeloupe

Le territoire

Table des matières

Le sud Basse-Terre est un creuset singulier de par sa configuration et sa position géographique, où les population au travers des âges ont toujours pris une part particulière dans les différentes étapes de la grande Histoire de l'archipel, voire même de la Caraïbe.

Temps Géologiques

La Basse-Terre c'est l'île de l'archipel Guadeloupe qui coté est s'étend sur 55 km de long et 25 km de large.

C'est l'une des plus grandes îles de l'arc des Antilles.

Le territoire propre du Sud Basse-Terre avec ces 300 Km² en constitue ainsi un bon tiers.

Du nord au sud, elle est parcourue par une chaîne montagneuse formée de roches volcaniques.

Le sommet de cette chaîne culmine à 1 467 m au niveau du volcan de *La Soufrière*.

C'est le plus haut sommet des Petites Antilles.

Sur le plan géologique l'île de la Basse-Terre émerge des eaux plus tardivement que l'île de Grande Terre.

Elle s'est mise en place entre 2,8 et 2,7 Million d'années-

La Basse – Terre est constituée de sept complexes volcaniques retraçant les différents âges d'affleurement des matières.

Le Sud Basse-Terre est constitué de 4 de ces 7 complexes :

[La Chaîne de Bouillante](#)

La **Chaîne de Bouillante** est située en bordure de la côte caraïbe et est limitée à l'est par les Pitons de Bouillante. 1 Ma et 200 000 ans (source hydrothermale)

Les Monts Caraïbes

- Les **Monts Caraïbes** forment l'extrémité méridionale de la Basse-Terre. La mise en place se déroule aux environs de 500 000 ans.

Le Complexe Volcanique de Trois-Rivières – Madeleine

Le **Complexe Volcanique de Trois-Rivières – Madeleine**. Il est localisé entre les Monts Caraïbes au sud et la Grande Découverte au nord. Son activité a débuté il y a 100 000 ans et s'est terminée il y a 1 000 ans. Coulée de Palmiste

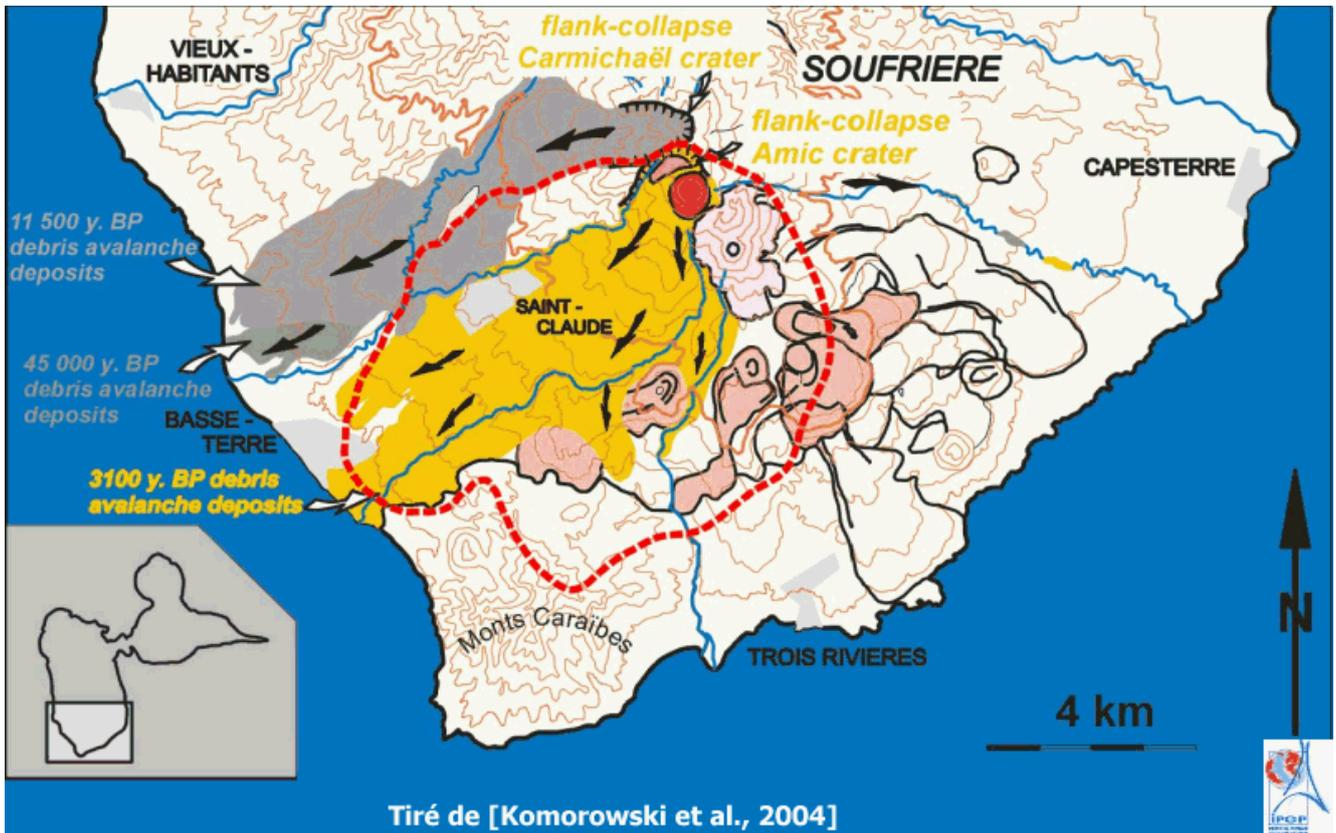
Le Complexe Volcanique de la Grande Découverte – Soufrière.

Le **Complexe Volcanique de la Grande Découverte – Soufrière**. Son activité a débuté il y a 205 000 ans et se poursuit actuellement. Il est situé entre la Chaîne Axiale et les Monts Caraïbes. Il comporte plusieurs édifices volcaniques: Grande découverte, Carmichaël, Morne Amic, l'Echelle, la Citerne et La Soufrière.

Les chaînes montagneuses qui structurent le territoire ont connu une mise en place en trois phases

La migration du Nord-est vers le sud de ce volcanisme a été évaluée à la vitesse de 18 à 25 km/Ma soit 1 à 2,5 cm/an. La vitesse de convergence entre la plaque Américaine et la plaque Caraïbe est du même ordre.

[Pour en savoir plus](#)



Temps Préhistoriques

En Guadeloupe, c'est cette zone qui est le premier lieu d'implantation des peuples préhistoriques dits précolombiens. Une ère d'occupation découpée par les spécialistes en deux grands âges : pré-céramique et céramique (avant et après l'invention de la céramique).

Source : <https://hal.univ-antilles.fr/hal-01680307/document>

L'âge céramique

L'âge céramique est ensuite quant à lui divisé en quatre phases :

Saladoïde Ancien, Saladoïde modifié, Troumassoïde et Suazoïde.

Venant de Trinidad ces peuples ont laissé des traces sur l'archipel dès 2275 avant JC.

Source

Ces groupes introduiront dans l'archipel la poterie, l'agriculture ainsi qu'un certain nombre d'espèces animales (chien, agouti, manitou, iguane (*Iguana iguana*)).

Ils seront les premiers à construire de vrais villages qu'ils installeront d'abord sur les meilleures terres agricoles.

Dès l'origine, ces pionniers établiront, dans certaines îles, des sites de grande surface, comme celui de Pearls à Grenade, de Vivé en Martinique ou de Trants à Montserrat.

[Arawaks de culture Saladoïdes,]

La distinction (souvent retenue dans la culture populaire) entre les arawaks et les caraïbes serait surtout linguistique selon des études récentes.

La société kalinago

La société kalinago est caractérisée, d'un point de vue linguistique, par un phénomène de diglossie. En effet, les hommes et les femmes parlent deux «langues» différentes. La langue des femmes est totalement arawak. La langue des hommes est, elle, caractérisée par une grammaire arawak et une base lexicale majoritairement arawak au sein de laquelle ont été introduits une quantité importante de termes d'origine caraïbe.

Au XVI^e siècle, ils occupaient les Petites Antilles depuis Tobago jusqu'à la Guadeloupe, et de manière plus disséminée vers le nord, à Saint-Christophe et Anguilla. Au centre de cet archipel, la Dominique et Saint-Vincent, les îles les plus peuplées, formaient le cœur de la société caraïbe. Là vivaient les plus grands chefs et étaient organisés les grands

rassemblements... Ces hommes circulaient sans cesse d'île en île pour assister aux cérémonies, rendre visite à leur famille, propager des nouvelles ou échanger des biens. Leur maîtrise de la navigation a impressionné les chroniqueurs. « Ils se déplaçaient si vite qu'ils pouvaient rattraper un voilier à force de rames », rapporte l'historien Jean-Pierre Moreau qui, dans les années 1980, a découvert et publié le texte de l'Anonyme de Carpentras ([Un flibustier dans la mer des Antilles](#), éd. Payot, 2002). Creusées dans des troncs, leurs embarcations pouvaient mesurer jusqu'à 18 mètres de long et contenir une soixantaine de personnes. Un art de la course sur mer qui les conduisait à de fréquentes incursions vers le nord, à Porto Rico, comme vers le sud, dans le delta de l'Orénoque. Des expéditions parfois guerrières, mais aussi commerciales.

La distinction effectuée par les Européens entre Arawaks des Grandes Antilles (Taïnos) et Caraïbes des Petites Antilles (Kalinagos) possède une réalité sociale indiscutable.

[La société taïno](#)

La société taïno est une société hiérarchisée selon un système de chefferie, le caciquat. La société est dominée par les caciques qui sont issus de la classe dominante, les «Nitainos». Ils tirent leurs pouvoirs politiques de leur statut de chefs religieux. La classe dominée porte le nom de «naborias».

À l'opposé, les Amérindiens des Petites Antilles vivent selon un mode essentiellement égalitaire. S'il existe des hommes plus importants que d'autres dans un village (chef de guerre, chef religieux, etc.), ce pouvoir n'est pas héréditaire.

De plus, il est limité à un domaine d'activités et peut aussi être limité dans le temps. L'unité de base, politique, sociale et économique, est le village. Des liens existent cependant à un niveau supérieur entre les différents villages. Ils sont

réactivés à l'occasion d'échanges commerciaux, de guerres ou de mariages.

Cette différence sociale pourrait aller dans le sens d'une réelle différence ethnique entre les deux groupes.

Cependant, la distinction effectuée par les chroniqueurs s'appuie aussi sur d'autres éléments qui ne sont pas de nature ethnique ou culturelle.

Dès 1503 la reine Isabelle d'Espagne proclame la mise en captivité des peuples qui résistent à sa domination il en découle en 1511 une classification par Diego Colon qui se conclura en 1518 par la distinction entre «Caraïbes» et «non Caraïbes» devenant un enjeu de plus en plus important pour la Couronne d'Espagne, Rodrigo de Figueroa est appointé en tant que juge, avec les pleins pouvoirs, afin de produire une classification définitive des cultures amérindiennes, partout dans les territoires connus des Espagnols.

Les différences qui existent entre ces deux classifications témoignent de leur caractère économique. Ainsi chaque île va être classée en fonction de l'intérêt que trouveront ou non les Espagnols.

Le Caraïbe désormais dans cette assertion c'est l'Amérindien qui peut être réduit en esclavage. En effet, les Grandes Antilles vont être le premier espace américain à être transformé en colonie d'exploitation. Il va en découler un besoin de main-d'œuvre servile pour travailler dans les plantations et les mines d'or.

Les premières victimes de l'esclavage aux Antilles vont être les Kalinagos.

[Traces et empreintes](#)

Le Sud Basse-Terre est le couffin des sites archéologiques les plus remarquables révélant en particuliers les gravures rupestres dites des roches gravées ou encore des céramiques

archéologiques témoins des différents âges de peuplements amérindiens de la Guadeloupe.

D'abord la ville de Trois rivières s'illustre avec le Parc des roches gravées qui regroupe 20 roches gravées présentant plus de 230 gravures datées du 4^{ème} siècle de notre ère, le territoire recèle d'autres sites inestimables dont les trésors sont insoupçonnables :

- Le Site de l'Anse Galets : 9 roches gravées et 2 polissoirs inscrits au titre des monuments historiques Décembre 2012
- Le Site de la vallée d'or : 76 roches gravées et 26 polissoirs inscrits au titre des monuments historiques Décembre 2008
- Le Site de l'Anse Duquéry : inscrits au titre des monuments historiques Décembre 2013
- Le Site du Petit Carbet : situé au long du cours de la rivière Carbet et inscrits au titre des monuments historiques 2013

Mais Trois rivières n'est pas le seul théâtre de ces pétroglyphes mystérieux, les sites ornés du littoral (dont fait notamment partie le parc archéologique des roches gravées), était très probablement utilisés par une pluralité de groupes différents dans le cadre de leur approvisionnement en eau lors de trajets interinsulaire ou lors de rassemblements périodiques

Ainsi on retrouve des roches gravées dans les communes de Baillif (rivière du Plessis) et de Vieux Habitants (Grand Rivière), mais aussi à Capesterre Belle Eau (Embouchure Pérou inscription par arrêté du 30 novembre 2015)

La ville de Capesterre Belle Eau referme les fossiles de 2 phases chronologiques de l'ère précolombienne la plus ancienne, cédrosoan saladoïde déjà repérée lors de fouilles des gisements de l'Allée Dumanoir s'illustre aussi sur ceux de Moulin à

Eau.

On y retrouve aussi des niveaux d'occupation sous formes d'aires de rejets qui relèvent du troumassan troumassoïde et sont extrêmement bien conservés malgré l'érosion liée à l'exploitation agricole.

Il est ainsi possible d'imaginer une occupation évolutive du littoral vers l'intérieur des terres au fil des âges d'occupation :

occupation cédro-san-saladoïde installée à 200 m du littoral et mise au jour en bordure de l'Allée Dumanoir (sites de la Rivière du Grand Carbet, de l'Allée Dumanoir et de Moulin-à-Eau) , puis ère troumassan troumassoïde intermédiaire et enfin le village troumassoïde localisé à Fromager, plus à l'intérieur des terres.

<https://journals.openedition.org/adlfi/117944>

Extermination et mise en Captivité

La Guadeloupe n'était en 1511 pas classée "Caraïbe", traduisant la volonté d'y maintenir les Amérindiens pour y consacrer le projet de colonisation, initié dès la promesse de céder l'archipel à l'ambassadeur de Venise en 1496.

Pourtant en dépit de ses règles, on y observe un accroissement notable du peuplement de Caraïbes qui s'y réfugient pour fuir les sévices perpétrés à leurs rencontre dans les grandes îles.

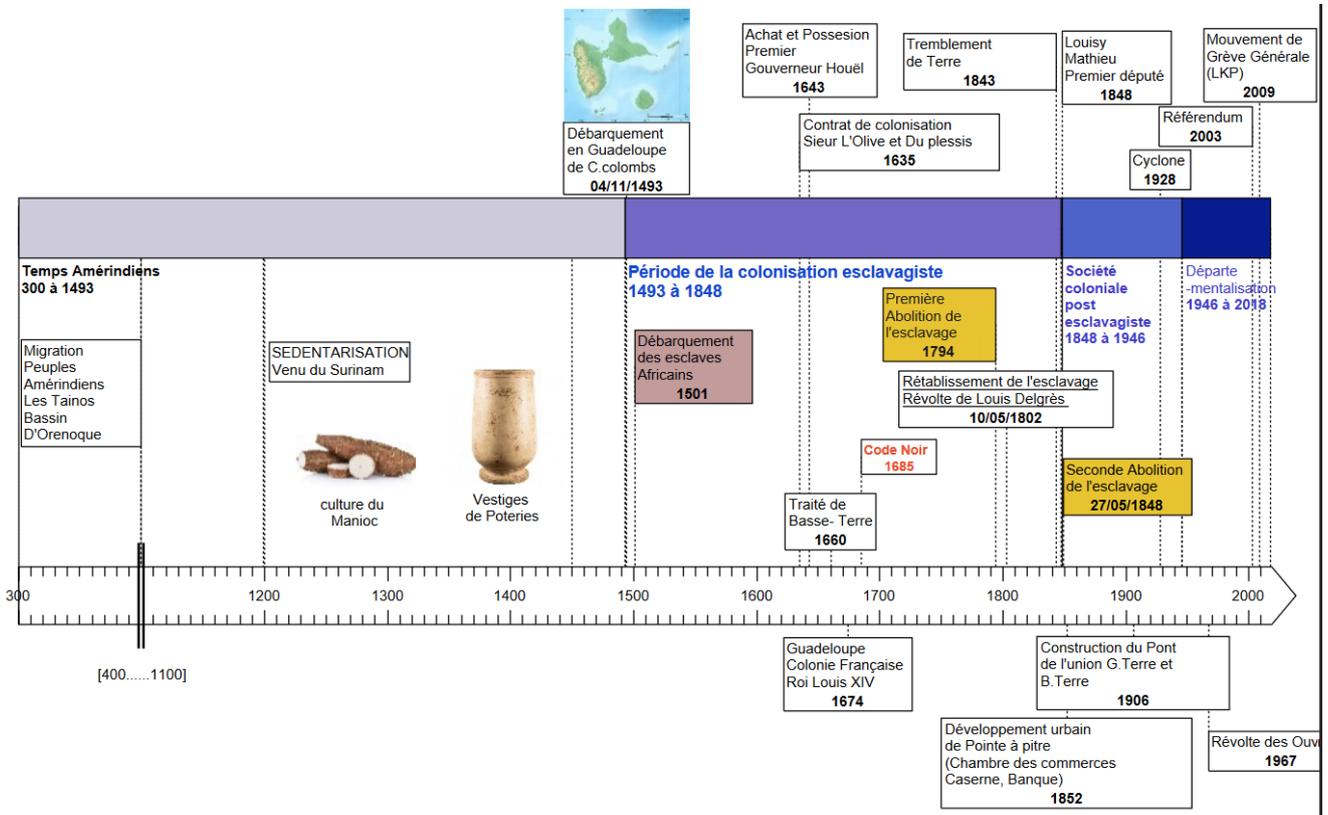
En 1542, la nouvelle loi interdit de réduire en esclavage les Amérindiens. Cette date correspond à la diminution de l'afflux d'or américain en Espagne.

En 1547, il est à nouveau autorisé de réduire les Caraïbes en esclavage mais seulement les hommes.





En savoir plus



Temps Coloniaux

Offrant des ressources inestimables, notre territoire est le lieu d'implantations naturelles des colons européens qui s'approprient tour à tour l'archipel.

[Le débarquement de Colomb](#)

Lors de son deuxième voyage vers le Nouveau Monde, le 04 novembre 1493, Christophe Colomb "aborde" sur cette île que ses habitants, les Indiens Caraïbes, appellent Caloucaéra.

C'est le jour du pèlerinage de la *Sierra de Guadalupe*, en Estrémadure, d'où le choix de ce nom pour rebaptiser cette terre.

En 1496 : L'équipage de Christophe COLOMB de retour à Capesterre Belles eaux est reçu à coup de flèches empoisonnées, en représailles des exactions commises depuis 3 ans.

La Guadeloupe devient un lieu de résistance des Caraïbes.

[L'installation de la Colonie](#)

Le 28 juin 1635, Jean Duplessis et Charles de l'Olive, de la *Compagnie des Isles d'Amérique* (ou *des Isles de l'Amérique*), débarquent avec 400 colons engagés par contrat pour trois ans, à la pointe Allègre et prennent possession de la Guadeloupe au nom du roi Louis XIII.

C'est de cet acte que l'on date le fait politique que la Guadeloupe devient française.

Le premier geste du colon Charles Liénart de l'Olive, arrivé en Guadeloupe, est de planter une croix. Geste symbolique qui affirme les ambitions de la Compagnie des îles d'Amérique : convertir les « sauvages » et prendre possession des terres.

Le pas avait été franchi dix ans plus tôt, à Saint-Christophe où Français et Anglais avaient massacré des centaines de familles caraïbes. Des voix s'élevèrent, par exemple celle de

Jean du Plessis, l'associé de Liénart de l'Olive, partisan d'une amitié franco-indienne, ou du père Breton qui refusait « de faire la guerre injustement à une nation libre et lui ravir ses biens et ses habitations ». Mais les bons sentiments ne pesèrent pas lourd face aux appétits commerciaux de la Compagnie. Les jardins, où les Kalinagos cultivaient leurs fruits et des plantes médicinales, furent pillés, les terres défrichées pour y planter du tabac... Il en fallait plus pour faire plier ces guerriers.

Il est à noter que s'est fondée en [1636](#), la plus ancienne paroisse et commune de Guadeloupe et des [Antilles françaises](#). Son nom historique était auparavant *Habitants* avant de devenir *Vieux-Habitants*.

Deux en plus tard éclora Bouillante A l'époque on la nommait "ilet-aux-Goyaves", Fontaines Bouillantes puis Bouillante, la ville tire son nom des sources d'eau chaude de sa région aux : vertus thérapeutiques reconnues.

[Extension et Prémices d'un développement](#)

Le 4 avril 1640, M. Aubert, ancien chirurgien du Roi à l'île de Saint-Christophe et époux de la veuve de Du Plessis, est nommé par la Compagnie des Iles d'Amérique, lieutenant général de l'île de la Guadeloupe, en remplacement de l'Olive. Il s'emploie à faire la paix avec les Caraïbes et à amener dans l'île la prospérité tant attendue.

La région sud-ouest de la Guadeloupe réunit les caractères d'une région salubre : située au pied des montagnes, bien arrosée mais sans humidité excessive, elle possède de très nombreuses rivières et ravines. L'absence de marécages en fait un site attrayant pour le colonisateur, ainsi que la proximité d'un port ou d'une bonne rade.

Sur le site initial de la rive gauche de la rivière du Galion, qui n'est autre que l'actuel quartier de Rivière Sens, Aubert fit construire sa maison à charpente de deux étages, qui fut, paraît-il, fort longtemps, la plus belle de l'île. Mais il ne devait guère en profiter car, un seigneur de la Compagnie, Charles Houël, petit noble normand très ambitieux, réussit, après un voyage effectué en Guadeloupe en 1642, à se faire nommer gouverneur de l'île, le 1er avril 1643.

Aubert, qui se retrouve sous ses ordres, n'hésite pas à qualifier son action d'ingratitude et de trahison, car il l'avait reçu avec tous les honneurs. Sa présence constitue une gêne pour Houël qui met en oeuvre une machination contraignant Aubert à s'éloigner de la Guadeloupe.

Désormais seul maître de l'île, il contribue comme les gouverneurs des autres îles à accroître les difficultés de la Compagnie jusqu'à l'acculer à la faillite. Aussi, en 1649, lorsque cette dernière se décide à vendre son empire colonial, Houël et son beau-frère, le sieur Jean de Boisseret d'Herblay, achètent la Guadeloupe, la Désirade, les Saintes et Marie-Galante pour 60000 livres de pétun (tabac).

L'homme d'affaires Charles Houël fut nommé gouverneur de la Guadeloupe en 1643 par la compagnie des îles d'Amérique fondée par D'Esnanbuc).

Dès lors se développe en Guadeloupe, avec l'aide d'experts juifs hollandais chassés du Brésil, la culture de la canne à sucre.

Le gouverneur Houël organise l'importation d'esclaves africains, dès 1641.

Il fonde Basse-Terre en 1649 et y fait construire le fort Delgrès.

En 1664, la Compagnie des Indes occidentales, créée par Colbert, rachète la Guadeloupe à Houël et l'archipel passe

sous le contrôle de l'autorité royale.





Un développement douloureux

[Des personnes réduites en esclavages](#)

Dès 1641, la Guadeloupe voit débarquer ses premières personnes réduites en esclavages

Les premiers esclaves africains destinés à la toute nouvelle colonie de la Guadeloupe arrivent à la Pentecôte de 1641, soit 6 ans après l'installation des premiers colons .

Ils sont 60, suivis d'une centaine d'hommes et de femmes quelques années plus tard.

L'arrivée de colons juifs hollandais qui fuient le Brésil avec 300 de leur esclaves en 1654 marque le début de l'augmentation rapide de la population servile. Dès 1656 la Guadeloupe compte

12 000 blancs et déjà 3000 esclaves noirs soit deux fois plus que la Martinique. Le rapport va vite s'inverser. A la révolution française en 1789, l'île compte 13.712 blancs, 3.058 noirs libres et 89.823 esclaves.

Les conditions de vie et de labeur sont inhumaines. Les cadres réglementaires (Code noir) ou religieux (évangélisation) ne visent qu'à justifier les pires atrocités et sévices commises sur ces hommes et femmes suppliciés.

[Le courage tragique des marrons](#)

Mais malgré les fers la surveillance des contre-maitres et les châtiments encourus il n'était pas rare que certains aient la bravoure de s'échapper.

Cette digne quête de la liberté au péril même de leurs vies porte un nom qui a traverser les âges : Le marronnage.

Ce mot viendrait d'une déformation de l'espagnol « cimarron » (sauvage)

Il est attesté qu'il a existé des bandes de marrons et même qu'une révolte conduite par Etienne en 1736 avait avorté de peu. On parla même de camp de jusqu'à 600 hommes qui seraient 1 siècle plus tard des descendants de ces insurgés là.

(<https://www.erudit.org/fr/revues/bshg/1998-n116-117-118-bshg03406/1043197ar.pdf>)

[La Bataille des saintes tournant de la guerre franco-anglaise](#)

Bataille des saintes du 09 avril au 12 avril 1782 pendant la [guerre franco-anglaise](#)

C'est la dernière bataille navale livrée dans les eaux américaines au cours de cette guerre. En [1783](#), la [Grande-Bretagne](#), l'[Espagne](#) et la [France](#) signent le [traité de Versailles](#) qui redistribue, entre autres, les colonies britanniques, espagnoles et françaises des [Antilles](#). La bataille des Saintes marque un tournant dans la tactique des

combats en mer, au sens où l'engagement débouchera désormais sur de véritables batailles d'anéantissement.

Le [César](#) (74 canons), capturé par les Britanniques, explose dans la nuit du 12 au 13 avril.

Ce sacrifice n'a cependant pas été inutile car le reste de l'escadre peut se replier. Les pertes françaises sont de 2 000 morts ou blessés et 5 000 prisonniers. Côté navires, outre le *Ville de Paris*, le [Glorieux](#), l'[Hector](#) et l'[Ardent](#), la marine française perd le *Caton* et le *Jason* qui sont poursuivis et capturés le 19 avril au large de Porto Rico lors de la [bataille du canal de la Mona](#).

Temps Modernes

à SUIVRE

Articles à venir

Abbé Grégoire

Arrivée des Indiens

1 ère abolition de l'esclavage

1802

2 ème abolition de l'esclavage

Baudot

Saint Georges

crise du sucre

Panama

1 ere guerre mondiale

2 eme guerre mondiale

Dissidence

Tony bloncourt

Evénements des jeunes lycéens qui se font tirer dessus 1947

Eboué

Ali tur
Gerty Archimède
Mars 1967
1976
2009

Histoire

Bientôt des articles à venir

[Cliquer ici](#)

Conseil communautaire

L'institution

La communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe fonctionne conformément aux textes et réglementations s'appliquant à toutes les collectivités et ce, notamment en vertu de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le **Conseil communautaire** est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération. Son rôle est de se prononcer sur les orientations stratégiques et de statuer sur les décisions d'ordre budgétaires. Lors de ses séances, il vote des délibérations préparées en amont par les différents services et commissions.

Les 44 membres du conseil communautaires sont des élus des 11 communes de la CAGSC :

Commune de Bouillante

Monsieur Thierry ABELLI, Maire de Bouillante, Président du Grand Sud Caraïbe

Madame Patricia BAILLET

Monsieur Philippe CHAULET

Madame Marizette RYON epse BIDOYET

Commune de Trois-Rivières

Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de Trois-Rivières, 1er Vice-Président de la CAGSC

Madame Annie CHRISTOPHE

Monsieur Jacques ANSELME, le 7eme Vice-Président de la CAGSC

Madame Gilberte EUGENIE

Commune de Capesterre Belle-Eau

Monsieur Jean-Philippe COURTOIS, Maire de Capesterre Belle Eau

Monsieur Alain LEON, le 2eme Vice-Président

Madame Joëlle CARAVEL, la 9eme Vice-Présidente

Madame Annick CHOISI

Monsieur Gaby ZOZO

Madame Annick HERLEM

Madame Gisèle MONLOUIS

Monsieur Rodrigue LATCHMAN

Monsieur Joël BEAUGENDRE

Madame Luzette EUGENE epse JOSEPH

Monsieur RAMDINI Hugues dit Philippe

Commune de Gourbeyre

Monsieur Claude EDMOND, Maire de Gourbeyre, 3eme Vice-Président de la CAGSC

Madame Fabienne DACALOR

Monsieur Rosan BASSETTE

Monsieur Luc, Placide ADEMAR

Commune de Vieux-Fort

Monsieur Héric ANDRE , Maire de Vieux-Fort, 4eme Vice-Président de la CAGSC

Commune de Terre-de-bas

Madame Rolande NADILLE-VALA, Maire de Terre de Bas, 5eme Vice-Présidente de la CAGSC

Commune de Baillif

Madame Marie-Yveline PONCHATEAU-THEOBALD , Maire de Baillif

Monsieur Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLOR

Madame Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLOR, 6eme Vice-Présidente de la CAGSC

Commune de Basse-Terre

Monsieur André ATALLAH , Maire de Basse-Terre

Madame Murielle RENÉ-GABRIEL

Monsieur Bernard GUILLAUME

Madame Brigitte RODES

Madame Marie-Luce PENCHARD, la 8eme Vice-Présidente de la CAGSC

[Commune de Saint-Claude](#)

[Madame Lucie WECK-MIRRE, Maire de Saint-Claude](#)

Monsieur Cédric VITALIS

Madame Sandra ABELLI-ETIENNE

Madame Nadya KALI-ELIE

Monsieur Hubert BELFORT

Monsieur Jean-Pierre LAVAURY-BOSC

[Commune de Vieux-Habitants](#)

[Monsieur Jules OTTO, Maire de Vieux-Habitants](#)

Madame Virginie GUILLAUME

Monsieur Jules DARES-LOUIS

Monsieur Gaston GERAN

[Commune de Terre de haut](#)

[Monsieur Louly BONBON, Maire de Terre de Haut](#)

Bureau communautaire

L'institution

Le **Bureau Communautaire** est composé de 10 membres soit un Président et 9 vice-Présidents.

Il se réunit sous la présidence du Président de la CAGSC. N'étant pas une instance délibérative, il donne son avis sur les grandes orientations de la CAGSC.

Membres du Bureau Communautaire

Les élus du conseil communautaire se répartissent au sein de **différentes commissions** qui ont pour but d'examiner les dossiers relatifs aux compétences de la CAGSC. Elles donnent leur avis concernant les projets de délibérations.

Si ces projets de délibérations obtiennent un avis favorable, ils sont présentés au vote lors des séances du Conseil Communautaire.



Thierry ABELLI

Président

-
-



Thierry ABELLI

Président

Maire de la Ville de Bouillante
Président de la CAGSC

- Phone: [0590996320](tel:0590996320)

-
-



FRANCISQUE Jean-Louis

1er Vice-Président

▪



FRANCISQUE Jean-Louis

1er Vice-Président

Maire de la Ville de Trois-Rivières
Président du SMEAG

▪



NADILLE-VALA Rolande

5eme Vice-Présidente

-



NADILLE-VALA Rolande

5eme Vice-Présidente

Maire de la Ville de Terre de Bas

Présidente par délégation, pour les communes des Saintes, des commissions :

Transports urbain, scolaire et maritime

Environnement et Cadre de vie

Sport et Culture

▪



Grand Sud Caraïbe

Communauté d'Agglomération
du Sud Basse-Terre

CAGSC



CARAVEL Joëlle

9eme Vice-Présidente

▪



CARAVEL Joëlle

9eme Vice-Présidente

Conseillère municipale de la ville de Capesterre Belle-Eau
Présidente par délégation des Commissions Politique de la
Ville et Sports et Culture

▪



LEON Alain

2eme Vice-Président

▪



LEON Alain

2eme Vice-Président

Conseiller municipal de la ville de Capesterre Belle-Eau
Président par délégation de la commission Irrigation

▪



GUSTAVE-DIT-DUFL0 Sylvie

6eme Vice-Présidente

-
-



GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie

6eme Vice-Présidente

Conseillère Municipale de la ville de Baillif

Conseillère Régionale

Présidente de l'Agence de la Biodiversité

*** **

Membre de la Commission Environnement, Ecologie et Biodiversité

-
-



EDMOND Claude

3eme Vice-Président

■



EDMOND Claude

3eme Vice-Président

Maire de la Ville de Goubeyre

Président par délégation de la commission Ressources humaines,
Contrôle de gestion, Coopération et Mutualisation

▪



ANSELME Jacques

7ème Vice-Présidente

▪

▪



ANSELME Jacques

7ème Vice-Présidente

Adjoint au maire de la Ville de Trois-Rivières
Président par délégation de la Commission Transport

▪

▪



ANDRE Héric

4eme Vice-Président

■



ANDRE Héric

4eme Vice-Président

Maire de la Ville de Vieux-Fort

Président par délégation des commissions DSP Marina, DSP Maritime, GEMAPI et GEPU

▪



PENCHARD Marie-Luce

8eme Vice-Président

-
-



PENCHARD Marie-Luce

8eme Vice-Président

Conseillère municipale de la ville de Basse-Terre

Vice Présidente du Conseil Régional

Président par délégation des Commissions Affaires Européennes
et Coopération avec la Caraïbe

-
-

M. Thierry ABELLI : Président (Bouillante)

M. Jean-Louis FRANCISQUE : 1er Vice-Président (Trois-Rivières)

M. Alain LEON : 2ème Vice-Président (Capesterre-Belle-Eau)

M. Claude EDMOND : 3ème Vice-Président (Gourbeyre)

M. Heric ANDRE : 4ème Vice-Président (Vieux-Fort)

Mme Rolande NADILLE VALA : 5ème Vice-Présidente (Terre-de-Bas)

Mme Sylvie GUSTAVE dit DUFLLOT : 6ème Vice-Présidente (Baillif)

M. Jacques ANSELME : 7ème Vice-Président (Trois-Rivières)

Mme Marie-Luce PENCHARD : 8ème Vice-Présidente (Basse-Terre)

Mme Joelle CARAVEL : 9ème Vice-Présidente (Capesterre-Belle-Eau)

Les conseils d'exploitations

L'institution

Transports

Le conseil d'exploitation des Transports, placé sous l'égide de M. Thierry ABELLI, le président de la CAGSC, met en oeuvre un système de transport urbain et scolaire permettant aux usagers de se déplacer sur l'ensemble des communes du sud Basse-Terre.

Ce réseau est un moyen de déplacement pour se rendre au travail ou en formation, pour la consommation, pour la culture, pour se rencontrer ou pour favoriser l'attractivité du territoire.

Il s'agit d'une opération d'urbanisme écologique et économique pour désenclaver les quartiers isolés et réduire l'utilisation des véhicules privés.

C'est également une initiative sociale afin de permettre aux plus modestes de nos concitoyens de pouvoir se déplacer.

Les conseillers communautaires membres du Conseil d'Exploitation des Transports:

- M. Jacques ANSELME (Trois-Rivières)
- M. Philippe CHAULET (Bouillante)
- Mme. Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLLO (Baillif)
- M. Louly BONBON (Terre de Haut)
- M. Jules DARES-LOUIS (Vieux-habitants)
- M. Rodrigue LATCHMAN (Capesterre Belle-eau)
- M. Héric ANDRE (Vieux-Fort)

Irrigation

Les conseillers communautaires membres du Conseil

d'Exploitation de l'Irrigation:

- M. Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLLO (Baillif)
- M. Jules OTTO (Vieux-habitants)
- Mme Patricia BAILLET (Bouillante)
- M. Rosan BASSETTE (Gourbeyre)

Personnes qualifiées :

- M. Francis LAMI
- M. Etienne CRANE
- M. Gérard BERRY

Les commissions

L'institution

Les élus du conseil communautaire se répartissent au sein de **différentes commissions** qui ont pour but d'examiner les dossiers relatifs aux compétences de la CAGSC. Elles donnent leur avis concernant les projets de délibérations.

Si ces projets de délibérations obtiennent un avis favorable, ils sont présentés au vote lors des séances du Conseil Communautaire.

[La Commission Finances et Travaux](#)

- M. FRANCISQUE Jean-Louis
- M. ZOZO Gaby
- M. CHAULET Philippe
- M. EDMOND Claude
- Mme GUILLAUME Virginie
- M. BONBON Louly

- M. ATTALAH André

La Commission Environnement, écologie et biodiversité

- M. COURTOIS Jean-Philippe
- Mme CARAVEL Joëlle
- Mme GUSTAVE-DIT-DUFLU Sylvie
- Mme EUGENIE Gilberte
- Mme BAILLET Patricia
- Mme RENÉ-GABRIEL Murielle

La Commission Politique de la Ville, cadre de vie, culture, sport et sécurité

- Mme CARAVEL Joëlle
- Mme BIDOYET Marisette
- M. FRANCISQUE Jean-Louis
- Mme DACALOR Fabienne
- M. ANDRE Héric
- Mme PENCHARD Marie-Luce
- Mme CHRISTOPHE Annie
- Mme HERLEM Annick

- M. ATTALAH André

- Mme JOSEPH Luzette

- Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline

- Mme ABELLI-ETIENNE Sandra

La commission développement économique, tourisme et politique agricole

- Mme BAILLET Patricia
- Mme NADILLE-VALA Rolande
- Mme PENCHARD Marie-Luce
- Mme DACALOR Fabienne
- M. ANSELME Jacques
- Mme. CHOISY Annick

- M. ZOZO Gaby
- M. ADEMAR Luc
- M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel
- Mme RODES Brigitte
- M. DARES Louis-Jules
- M. BELFORT Hubert

[La Commission GEMAPI \(Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des inondations\)](#)

1er Collège des élus communautaires:

Président: M. ABELLI Thierry

- Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline
- M. ATTALAH André
- Mme PENCHARD Marie-Luce
- Mme BAILLET Patricia
- M. COURTOIS Jean-Philippe
- M. EDMOND Claude
- Mme. WECK-MIRRE Lucie
- Mme NADILLE-VALA Rolande
- M. BONBON Louly
- M. FRANCISQUE Jean-Louis
- M. ANDRE Héric
- M. OTTO Jules

[La Commission Locale d'évaluation de transfert d'évaluation des charges \(CLETC\)](#)

MEMBRE DE DROIT : M. Thierry ABELLI		
COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES	ELUS COMMUNAUTAIRES
BAILLIF	1 Sièges	Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline
BASSE-TERRE	2 Sièges	M. ATTALAH André Mme RODES Brigitte

BOUILLANTE	1 Sièges	Mme BAILLET Patricia
CAPESTERRE-BELLE-EAU	2 Sièges	M. COURTOIS Jean- Philippe M. ZOZO Gaby
GOURBEYRE	1 Sièges	M. EDMOND Claude
SAINT-CLAUDE	2 Sièges	MME ABELLI-ETIENNE Sandra Mme WECK-MIRRE Lucie
TERRE-DE-BAS	1 Sièges	Mme NADILLE-VALA Rolande
TERRE-DE-HAUT	1 Sièges	M. BONBON Louly
TROIS-RIVIERES	1 Sièges	M. FRANCISQUE Jean- Louis
VIEUX-FORT	1 Sièges	M. ANDRE Héric
VIEUX-HABITANTS	1 Sièges	M. OTTO Jules

Marchés publics

L'intercommunalité

Retrouvez Nos Marches

La Communauté Grand Sud Caraïbe dans le cadre de sa politique d'investissements, ne peut effectivement réaliser ses achats dans les mêmes conditions que des acteurs privés. Elle doit passer des marchés publics.

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre des pouvoirs adjudicateurs (ministères, services déconcentrés

de l'État, établissements publics, collectivités territoriales...) et des personnes publiques ou privées. Il répond aux besoins de ces pouvoirs adjudicateurs en matière de fournitures, de services ou de travaux.

Les différentes commandes passées par La Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe s'inscrivent donc dans un cadre réglementaire : le code des marchés publics.

□

En droit français, le code des marchés publics définit les règles de mise en concurrence pour ce qui concerne l'achat de fournitures, de prestations de services ou de travaux par les personnes publiques. Ils doivent impérativement respecter certains grands principes et les pouvoirs publics doivent :

- Définir les besoins de la commande publique le plus précisément possible
- Définir la procédure et la publicité adaptée aux marchés publics, au regard de la définition des besoins
- Organiser une consultation des offres dès le premier euro engagé

□

L'entreprise qui y répond doit scrupuleusement respecter les modalités indiquées dans le règlement de consultation, éventuellement en séparant son offre en deux sous-enveloppes : sous-enveloppe de candidature et sous-enveloppe d'offre (qui contient notamment le bordereau de prix).

Marchés Publics

Ici

Pour consulter et répondre aux Appels d'offres connectez vous

à la plateforme des marchés sécurisés

[Cliquer ici](#)

Terre-de-Haut

Le territoire

+27 ° C H: +26° L: +25° Terre-De-Haut Samedi, 07 Janvier

Prévisions sur 7 jours

Jeu.	Ven.	Dim.	Lun.	Mar.	Mer.
+28°	+26°	+26°	+26°	+26°	+26°
+25°	+25°	+25°	+25°	+25°	+25°

Séparée de la « Guadeloupe continentale » par le canal des Saintes, Terre-de-Haut s'étend sur 600 hectares de superficie contre 680 pour Terre-de-Bas.

C'est l'île la plus orientale de l'archipel des Saintes. Elle tient son nom de la dénomination maritime qui qualifiait d'îles hautes les îles au vent et de basses les îles sous le vent.

L'île vit essentiellement de la pêche et du tourisme. Ses pêcheurs sont reconnus à travers les Caraïbes comme étant parmi les meilleurs.

Île aux paysages pittoresques et dont les habitants sont très attachants, Terre de Haut est distinguée au Palmarès mondiale des plus belle baie de la planète .

Le Maire : M. Louly BONBON



Statue du pêcheur



Logo de Terre de Haut

Nombre d'habitants : 1 526 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Place Hazier-du-Buisson – 97137 Terre-de-Haut

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 12h30
- Le jeudi : de 07h30 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 12h30

Contacts

Téléphone : 0590 99 53 12

E-mail : commune-terre-de-haut7@orange.fr

Site Web : Ville de Terre de Haut



Situation de Terre de Haut



Hôtel de ville de Terre de Haut



Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption de Terre-de-Haut



Statue du pêcheur

En image

Terre-de-Bas

Le territoire

+26 ° C H: +26° L: +25° Terre-de-Bas Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+26°	+26°	+26°	+26°	+26°	+26°
+25°	+25°	+25°	+25°	+25°	+25°

La commune tient son nom tout comme sa voisine Terre-de-Haut du langage maritime qui désignait de « basse » la terre-sous-le-vent et de « haute » la terre-au-vent. L'île se nomme officiellement Terre-de-Bas des Saintes, la commune ayant adopté le nom abrégé. C'est l'île habitée la plus occidentale de l'archipel des Saintes.

La commune s'étend sur 6,8 km² de superficie totale et ses deux villages principaux sont : Grande-Anse à l'est et Petite-Anse à l'ouest, centre administratif de l'île.

Plusieurs îlots de l'archipel sont également rattachés à la commune de Terre-de-Bas dont :

- La Coche et Les Augustins – dont le « rocher de la Vierge » sert d'amer –, tous deux situées dans la passe sud ;
- Le Pâté, réputé pour son spot de plongée spectaculaire et inédit aux Antilles françaises au nord.

Le Maire : Mme Rolande NADILLE-VALA



Rolande NADILLE-VALA, Maire de Terre de Bas



Logo de Terre de Bas

Nombre d'habitants : 1 011 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Place du 9-Août-1882 – 97136 Terre-de-Bas

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h30
- Le Mercredi : de 08h00 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h30
- Le vendredi : de 08h00 à 13h00

Contacts

Téléphone : 05 90 99 85 78

E-mail : mairie.de.terre.de.bas@wanadoo.fr



Situation de Terre de Bas



Hôtel de ville de Terre de Bas



Eglise Saint-Nicolas de Terre de Bas



Anse à Dos

En image

Capesterre-Belle-Eau

Le territoire

+26 ° C H: +26° L: +25° Capesterre-Belle-Eau Samedi, 07
Janvier Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+26°	+26°	+26°	+26°	+26°	+26°
+25°	+25°	+25°	+25°	+24°	+24°

De 103,3 km² de superficie totale, la commune de Capesterre-Belle-Eau se situe au sud-est de la Basse-Terre, entre Goyave et Trois-Rivières.

Elle doit son nom à une expression de la marine du XVIIe siècle : cab-est-terre, qui désigne une terre exposée au vent de l'est .

Le “Belle-Eau” qui s’y ajoute vient quant à lui des nombreuses rivières qui sillonnent la commune: la rivière du Grand Carbet, la Grande Rivière de la Capesterre et la rivière du Pérou qui se rejoignent pour former une embouchure commune avant de se jeter dans l’océan Atlantique juste au nord du bourg principal au niveau de la pointe de la Capesterre.

Le Maire : M. Jean-Philippe COURTOIS



Jean-Philippe COURT0IS, Maire de Capesterre Belle-eau



Logo de Capesterre Belle Eau

Nombre d'habitants : 18 131 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Avenue Paul-Lacavé – 97130 Capesterre-Belle-Eau

Horaires d'ouverture de la mairie :

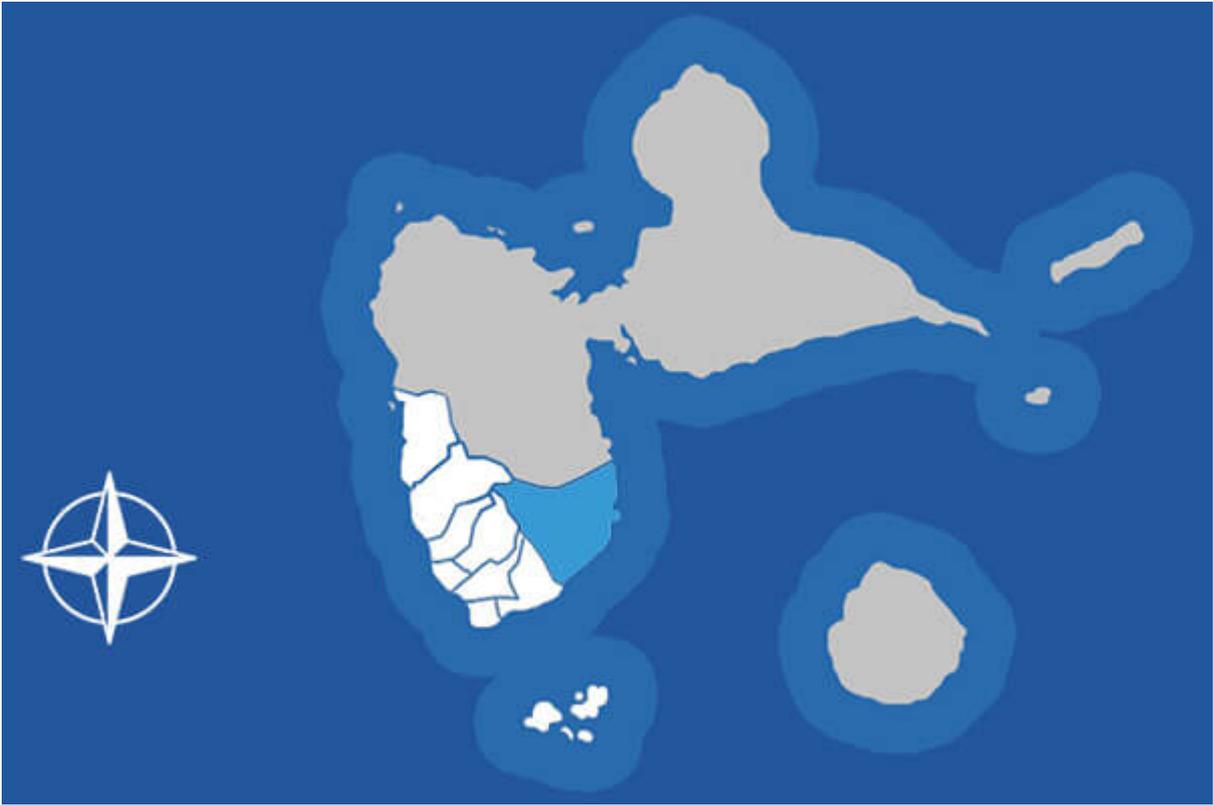
- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 86 42 23

E-mail : contact@capesterrebelleeau.fr

Site Web : Ville de Capesterre-Belle-Eau



Situation de Capesterre-Belle-Eau



Hôtel de Ville de Capesterre Belle Eau



Statue Capesterre Belle eau



Allée Dumanoir

En image

Trois-Rivières

Le territoire

+25 ° C H: +25° L: +24° Trois-Rivières Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+25°	+25°	+25°	+25°	+25°	+25°
+24°	+24°	+24°	+24°	+24°	+24°

S'étendant sur 31,1 km² de superficie totale, la commune de Trois-Rivières est située au sud de l'île de Basse-Terre, entourée à l'est de Capesterre-Belle-Eau, de Vieux-Fort au sud-ouest et de Gourbeyre au nord-ouest.

Le territoire de la commune va du littoral Atlantique depuis l'embouchure orientale du canal des Saintes jusqu'au sommet de la Citerne (à 1 155 m). Adossée aux premiers contreforts de la Soufrière, son littoral est bordé par la mer des Caraïbes et fait face aux îles des Saintes.

La commune est traversée par quatre cours d'eau qui prennent leurs sources dans le massif de la Soufrière dominant le sud de l'île.

Le Maire : M. Jean-Louis FRANCISQUE



Jean-Louis FRANCISQUE, Maire de Trois-Rivières



Logo de Trois-Rivières

Nombre d'habitants : 7 991 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville –

Place du Capitaine-Moïse-Bébel –

BP 76 – 97114 Trois-Rivières

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h00 à 12h30
- Le jeudi : de 07h00 à 12h00 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h00 à 12h30

Contacts

Téléphone : 0590 92 90 05

E-mail : mairie@villetroisrivieres.fr

Site Web : Ville de Trois Rivières



Situation de Trois Rivières



Hotel de Ville de Trois-Rivières



Bord de mer, Trois-Rivières



Entrée du Parc des Roches Gravées

En image

Gourbeyre

Le territoire

+23 ° C H: +23° L: +22° Gourbeyre Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+24°	+23°	+23°	+23°	+23°	+23°
+22°	+22°	+22°	+22°	+22°	+21°

De 22,5 km2 de superficie totale, la commune de Gourbeyre se situe sur l'île de Basse-Terre.

À l'origine, la commune se nommait « Dos d'Âne », ce qui s'explique par le fort dénivelé causé par les formations géologiques du col permettant de joindre Basse-Terre et Pointe-à-Pitre. Cependant, Dos d'Âne n'avait aucune existence communale. Ce n'est qu'en 1837 que l'endroit est détaché de Basse-Terre et organisé comme une commune à part entière.

En 1843, un séisme ravagea l'île en grande partie, dont la commune de Dos d'Âne. C'est le gouverneur Jean-Baptiste Gourbeyre qui organisa les secours des habitants et pour commémorer ce geste la commune prit son nom, Gourbeyre, le 30 avril 1846.

Le Maire : M. Claude EDMOND



Claude EDMOND, Maire de Gourbeyre



Logo Ville de Gourbeyre

Nombre d'habitants : 7 778 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Avenue Louis-Philippe-

Longueueau – 97113 Gourbeyre

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 99 08 15

E-mail :

Site Web : [Ville de Gourbeyre](#)



Ville de Gourbeyre



Hôtel de ville de Gourbeyre



Eglise Saint-Charles Borromée de Gourbeyre



Buste du Gouverneur Gourbeyre

En image

Saint-Claude

Le territoire

+23 ° C H: +23° L: +22° Saint-Claude Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+23°	+23°	+23°	+23°	+23°	+23°
+22°	+22°	+21°	+22°	+21°	+21°

La commune de Saint-Claude s'étend sur 34,3 km² de superficie totale. Elle est située sur les pentes du volcan de la Soufrière, point culminant de l'île à 1467 mètres.

Bien qu'elle soit la seule commune de Guadeloupe à ne pas avoir de façade maritime, Saint-Claude est forte d'une végétation luxuriante, de sites naturels incontournables et mythiques de l'île, d'un climat doux et frais ainsi que de monuments historiques.

Les bâtiments du CAMP JACOB furent autrefois ceux d'un hôpital militaire bâtis en 1845 ; devenu civil par la suite ils sont inscrits aux monuments historiques en 2005 et forment désormais la Faculté Roger TOUMSON de l'Université des Antilles.

Le Maire : Mme. Lucie Weck-Mirre



Lucie WECK-MIRRE, Maire de Saint-Claude



Logo de la ville de Saint-Claude

Nombre d'habitants : 10 659 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Rue du Maréchal-Foch- 97120 Saint-Claude

Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : De 07h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
- Le Mercredi : De 07h30 à 13h00
- Le jeudi : De 07h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00
- Le vendredi : De 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 80 00 16

E-mail : cabinet.stclaud@wanadoo.fr

Site Web : Ville de Saint-Claude



Situation de Saint-Claude



Hôtel de ville de Saint-claude



Paroisse Saint-Augustin



Vue aérienne de Saint-Claude

En image

Vieux-Fort

Le territoire

+24 ° C H: +24° L: +23° Vieux-Fort Samedi, 07 Janvier
Prévisions sur 7 jours

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.
+25°	+25°	+24°	+25°	+24°	+25°
+23°	+23°	+23°	+24°	+23°	+23°

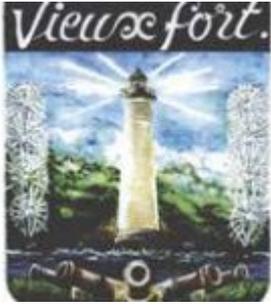
S'étendant sur 7,2 km² de superficie totale, la commune de Vieux-Fort est localisée à l'extrême pointe sud de la Guadeloupe. Elle est bordée par l'océan Atlantique à l'est et la mer des Caraïbes à l'ouest. Elle se situe au sud des monts Caraïbes et son territoire est séparé à l'est de celui de Trois-Rivières par la rivière Grande Anse.

Les Indiens caraïbes qui y habitaient, dans un important centre de peuplement, ont été chassés lorsque les premiers colons français ont construit le fort Royal vers 1635-1640. Ce dernier change de nom et devient le Vieux Fort. Il est dénommé un temps le « Vieux Fort L'Olive », en hommage à Charles Liénard de L'Olive, le premier chef de la colonie.

Le Maire : M. Héric ANDRE



Héric ANDRE, Maire de Vieux-Fort



Logo de Vieux-Fort

Nombre d'habitants : 1 844 habitants (Statistiques INSEE 2018)

Adresse Mairie : Hôtel de ville – Place Marie-Eusèbe – Rue Sylvain-Janoê –
97141 Vieux-Fort

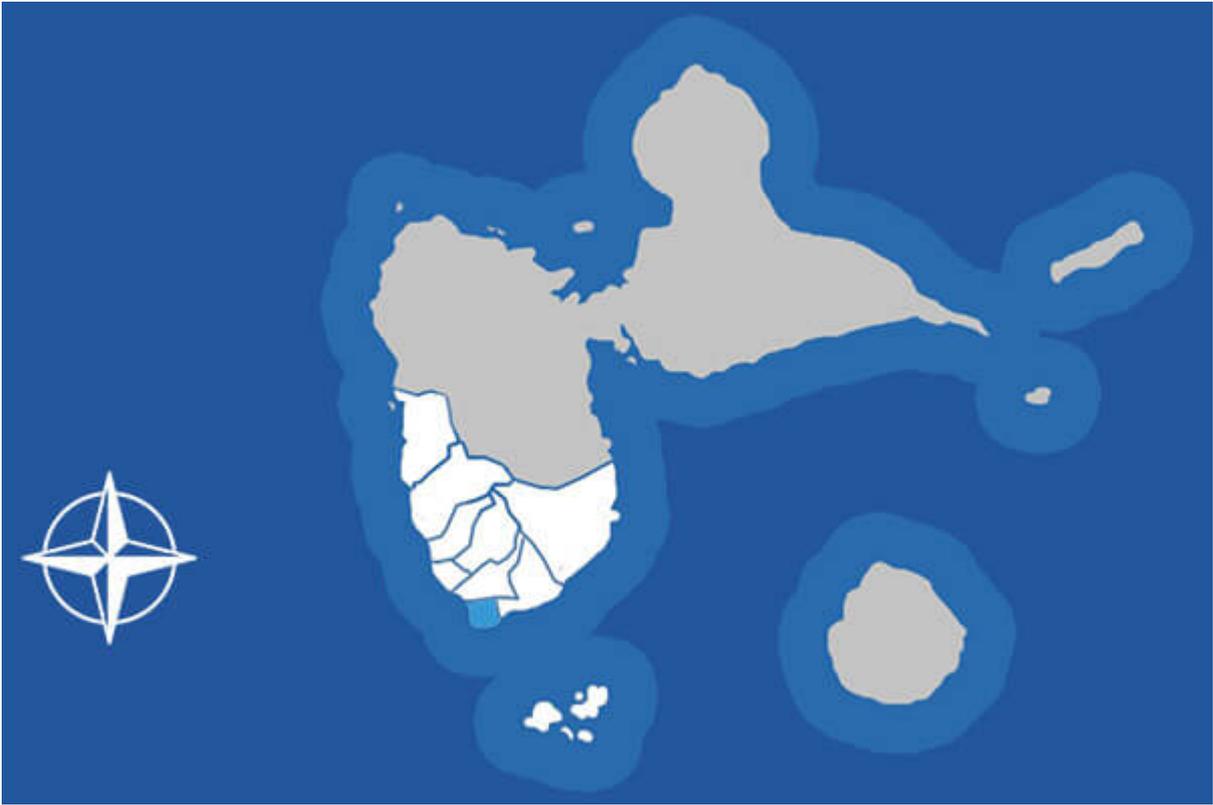
Horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mardi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le Mercredi : de 07h30 à 13h00
- Le jeudi : de 07h30 à 12h30 de 14h00 à 17h00
- Le vendredi : de 07h30 à 13h00

Contacts

Téléphone : 0590 92 00 00

E-mail : mairie@ville-vieux-fort.fr



Situation de Vieux-Fort



Hotel de ville de Vieux-Fort



Phare de Vieux-Fort



Clocher de l'église de Vieux-Fort

En image